

# Les peines pour adolescents

## *Le coup en valait-il la peine... de prison?*

### Mise en situation

Salut, je m'appelle Jason et j'ai 16 ans. Cet été, j'étais au palais de justice. C'était mon procès. J'ai été déclaré coupable d'avoir tué un gars, mais sans le vouloir. Ça s'appelle un homicide involontaire et c'est très grave! Si je comprends bien, le juge est convaincu que quelqu'un est mort par ma faute, parce que j'ai fait quelque chose de dangereux. C'est vrai que j'ai frappé Paul, mais c'est de sa faute. C'est lui qui m'avait provoqué. Ma blonde c'est ma blonde. Pas touche. Je ne regrette rien de ce que j'ai fait. Il le méritait.

Quand je l'ai vu tomber par terre et ne plus se relever, je me suis mis à paniquer. Je voyais du sang qui coulait. Ma blonde était sous le choc, les deux mains sur la bouche, elle ne disait rien. Les ambulanciers se sont rapidement aperçus que Paul était mort. Pourtant, je ne lui ai donné qu'un seul coup de poing.

Des policiers se sont mis à me poser des questions. Je me suis retrouvé les menottes aux poings en direction du poste de police. Tout le monde m'a vu le frapper. Une caméra de surveillance a même filmé la scène.

Maintenant, le procureur aux poursuites criminelles et pénales (celui qui a déposé les accusations contre moi et qui est souvent appelé « le procureur de la couronne ») et le juge se demandent quoi faire avec moi.

J'ai rencontré des psychologues qui m'ont posé tout un tas de questions. Ils veulent savoir pourquoi j'ai fait ça.

Les psychologues disent que j'ai agi par vengeance et que je ne me contrôle pas. Pourtant, c'est la première fois que je frappe une personne. Des remords, des remords, ils m'ont achalé avec ça. Je ne sais même pas ce que ça veut dire, mais il paraît que moi, j'en ai pas. Ils disent aussi que je suis immature. Je sais pas non plus pourquoi, mais ils ont vraiment insisté sur le fait que je ne connaissais pas mon père et que ma mère travaille de nuit. J'étais fier de leur dire que j'ai une job dans un entrepôt, pour faire de l'argent. J'ai pas mal lâché l'école. En fait, j'ai jamais été vraiment bon dans quoi que ce soit. Ce qui m'intéresse moi, c'est la boxe. Je veux devenir boxeur professionnel.

Normalement, je sais que les adolescents ont des peines (aussi appelées sentences) moins sévères que les adultes. Mais le procureur de la couronne veut demander au juge qu'on me donne la même peine qu'à un adulte, entre autres, parce que j'avais 16 ans quand tout ça est arrivé. Je veux demander à mon avocat s'il croit que le juge peut me donner une telle peine.

## Question

**Imagine que tu es l'avocat de Jason. Crois-tu que le juge peut lui imposer une peine pour adultes?**

**Pourquoi?**

**Motive ta réponse en t'appuyant sur lois du Québec en la matière et en t'inspirant du contenu de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.**



## Pistes de réflexion

Maintenant que tu connais mieux les droits des enfants et des adolescents, voici quelques pistes de réflexion qui pourraient t'aider à conseiller Jason et à répondre à la question.

- Quelles différences vois-tu entre les peines pour adultes et les peines pour adolescents?
- Quels sont les besoins des adolescents en matière de peines et réhabilitation? Quels sont ceux des adultes?
- Penses-tu qu'emprisonner un adolescent est une bonne façon de régler les problèmes?
- Pour une même infraction, penses-tu qu'une personne de 17 ans mérite une peine moins sévère qu'une personne de 18 ans?
- Est-ce que le fait d'appliquer une peine pour adulte à un adolescent est contraire aux valeurs de la Convention?
- Penses-tu que les peines pour adolescents sont moins efficaces que les peines pour adultes?

**Bonne rédaction!**

## Information juridique pour t'aider à répondre

### 1. Un adolescent coupable d'une infraction peut-il recevoir la même peine qu'un adulte?

Quand une personne est déclarée coupable d'une infraction, le juge doit décider quelle sera sa peine (conséquence). Les peines qui sont données aux adultes sont différentes de celles qui sont données aux adolescents puisque leurs situations sont différentes. En effet, il y a un système de peines particulier pour les personnes qui sont âgées de 12 ans à 17 ans.

Dans certains cas précis, un juge peut plutôt imposer à un adolescent âgé de 14 ans et plus, la même peine qu'un adulte recevrait pour une infraction semblable. C'est le cas lorsqu'un adolescent est déclaré coupable d'une infraction pour laquelle un adulte pourrait recevoir une peine de plus de deux ans, comme les voies de fait, le meurtre ou l'agression sexuelle. Dans ces cas, le procureur de la couronne peut demander au juge d'imposer à l'adolescent une « peine pour adulte ».

C'est ce qui arrive dans le cas de Jason : le procureur de la couronne demande au juge d'imposer une peine pour adulte parce qu'il a commis un « homicide involontaire coupable » dont la peine pour un adulte peut être l'emprisonnement à vie et qu'il était âgé de 16 ans lorsqu'il a frappé Paul.

#### Ce que dit la Convention...

La *Convention relative aux droits de l'enfant* prévoit que les enfants ne doivent pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La Convention prévoit également que la détention d'un enfant devrait toujours être la dernière option envisagée, et d'une durée aussi courte que possible.

*Lire l'article 37 de la Convention*

## 2. Est-ce que dans certains pays, les juges peuvent donner des peines pour adultes aux adolescents?

Oui. Dans certains pays, on impose aux enfants et aux adultes les mêmes peines. Des enfants peuvent donc être emprisonnés pendant plusieurs années. Par exemple, dans certains états américains, les adolescents peuvent recevoir une peine d'emprisonnement à vie s'ils sont déclarés coupables de meurtre.

En fait, certains adolescents du monde ont même été condamnés à mort. Selon Amnistie Internationale, au moins neuf pays ont condamné des adolescents à la peine de mort dans les 30 dernières années soit: l'Arabie saoudite, la Chine, les États-Unis, l'Iran, le Nigéria, le Pakistan, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen.

#### Ce que dit la Convention...

La *Convention relative aux droits de l'enfant* prévoit que la peine de mort ne doit pas être prononcée contre des personnes de moins de 18 ans. La Convention prévoit également qu'un enfant ne peut être emprisonné à vie sans la possibilité d'être libéré éventuellement.

*Lire l'article 37 (a) de la Convention*





### 3. Comment un juge fait-il pour décider quelle peine imposer à un adolescent?

Il est difficile pour le juge de décider quelle peine donner à un adolescent. D'un côté, la peine doit être suffisamment sévère pour que l'adolescent prenne conscience de sa responsabilité. Mais, d'un autre côté, la peine n'a pas uniquement pour objectif de punir l'adolescent ou de lui enlever l'envie de recommencer : il faut aussi que l'adolescent apprenne de ses erreurs, comprenne l'importance de respecter les règles et ne se soit pas mis à l'écart de la société. La sentence doit donc permettre de protéger la société aujourd'hui et pour l'avenir.

Le juge doit donc se baser sur certains critères afin de prendre sa décision. Par exemple, il prendra en considération le niveau d'implication de l'adolescent dans l'infraction, le temps passé en prison en attendant le procès, le dossier judiciaire de l'adolescent ainsi que sa situation générale. Le juge examinera également si une personne a été victime de l'infraction et si des blessures (physiques ou morales) lui ont été causées.

### 4. Quels types de peines le juge peut-il imposer à un adolescent?

Le juge peut choisir parmi plusieurs types de peine pour adolescents. Ces peines doivent être adaptées à leur âge et à leurs situations particulières.

Il y a les peines qui ne privent pas l'adolescent de sa liberté, c'est-à-dire celles qui n'impliquent aucune forme de détention. Par exemple, le juge pourrait exiger que l'adolescent paie une amende ou un montant d'argent à la victime, fasse un certain nombre d'heures de travail communautaire, ou encore le juge pourrait le réprimander verbalement et l'informer des conséquences de l'infraction qu'il a commise.

Il y a les peines qui privent l'adolescent de sa liberté et qui impliquent donc une forme de détention. Pour les adolescents, on utilise l'expression « placement sous garde » plutôt que « détention ».

En fait, le placement sous garde peut se comparer à une peine de prison pour adultes, sauf qu'un adolescent se retrouve dans un Centre jeunesse plutôt qu'en prison ou au pénitencier.

Mais, si le juge trouve que le placement sous garde n'est pas justifié, la loi lui donne d'autres choix, comme le fait d'ordonner une probation. L'adolescent en probation reste en liberté, mais doit tout de même respecter certaines conditions.



Ce type de programme vise à fournir à l'adolescent la possibilité de repartir du bon pied sans le priver de sa liberté.

Voici quelques exemples de conditions qu'il pourrait avoir à respecter s'il est mis sous probation :

- avoir une bonne conduite;
- rencontrer toutes les semaines une personne responsable de son dossier;
- éviter de parler à certaines personnes; ou
- éviter de fréquenter certains endroits.

Le juge pourrait aussi, par exemple, exiger que l'adolescent participe à une thérapie pour prévenir la violence ou pour cesser de consommer de la drogue.

Si l'adolescent oublie ou décide de ne pas respecter les conditions imposées par le juge, il commet une nouvelle infraction. Il pourrait alors recevoir une nouvelle sanction.

### Ce que dit la Convention...

La *Convention relative aux droits de l'enfant* prévoit que les enfants reconnus coupables d'une infraction criminelle ont droit à un traitement qui favorise leur réintégration et leur fait assumer un rôle constructif en société.

*Lire l'article 40 de la Convention*

### 5. Jason, qui a été déclaré coupable d'homicide involontaire, pourrait recevoir quel type de peine?

Comme adolescent, Jason pourrait être placé sous garde pendant une période maximale de trois ans parce qu'il a commis un homicide involontaire. Pendant la première partie de cette période il serait privé de liberté. Pendant le reste de la peine par contre, il serait mis en liberté, mais sous surveillance. Au cours de cette période de surveillance, il devrait, entre autres, respecter certaines conditions lui interdisant, par exemple, de fréquenter des personnes en particulier. Le fait de ne pas respecter ces conditions pourrait avoir comme conséquence son retour sous garde.

Si Jason recevait la même peine qu'un adulte pour un homicide involontaire, il pourrait, dans le pire des cas, être emprisonné à vie. Il n'y a pas de période minimale de détention pour cette infraction.

## 6. Jason pourrait-il recevoir la même peine qu'un adulte?

Dans certains dossiers, le procureur de la couronne peut demander au juge d'imposer à un adolescent la même peine qu'un adulte recevrait pour cette même infraction. Ceci a des conséquences importantes puisque les peines pour adultes sont beaucoup plus sévères. Le juge ordonnera donc une peine pour adulte s'il est convaincu :

- que l'adolescent n'a pas à bénéficier d'un traitement spécial même s'il n'est pas encore un adulte; et
- qu'une peine pour adolescent ne serait pas suffisante pour le responsabiliser et l'inciter à ne pas recommencer.

Par le passé, les éléments suivants ont été présentés aux juges pour les aider à décider si une peine pour adulte était nécessaire:

- Les circonstances de l'infraction (par exemple, si l'infraction a été commise par un membre d'un gang de rue).
- L'âge, la maturité et la personnalité de l'adolescent.
- La présence ou l'absence de remords.
- Le dossier judiciaire de l'adolescent (par exemple, si l'adolescent a déjà été déclaré coupable d'autres infractions par le passé).
- Tout autre élément qui a rapport avec l'infraction ou la situation de l'adolescent (par exemple la durée de la peine pour adultes, l'impact de l'infraction sur les victimes, le profil psychologique de l'adolescent, etc.)

### Ce que dit la Convention...

La Convention prévoit que toutes les décisions relatives à un enfant doivent être prises dans son meilleur intérêt. Ainsi, lorsque le juge tente de déterminer quelle peine devrait lui être appliquée, il doit toujours se demander ce qui est dans l'intérêt de l'enfant.

*Lire l'article 3 de la Convention*

## 7. Les peines pour adolescents et la Convention relative aux droits de l'enfant

Au Canada, le système de justice criminel et les décisions sur les peines à appliquer aux personnes de moins de 18 ans doivent respecter les droits des enfants prévus à la Convention. Entre autres, lorsque les juges doivent décider s'ils appliquent une peine pour adultes ou une peine pour adolescents, ils doivent obligatoirement prendre en considération, en premier lieu, l'intérêt de l'adolescent.

### À consulter aussi

[Le droit criminel c'est quoi? \(Éducaloi\)](#)

[Responsabilité criminelle : dès l'âge de 12 ans \(Éducaloi\)](#)

[Les peines pour adultes \(Éducaloi\)](#)